

RAPPORT D'ACTIVITÉ AGPM MAÏS DOUX 2023 - 2024

SOMMAIRE

- **PRODUCTION**
REPLI DES SURFACES EN 2024
- **ÉCONOMIE**
LES MENACES ASIATIQUES
- **PROTECTION DES CULTURES**
DES ALTERNATIVES POUR ENGAGER
LES TRANSITIONS
- **STRUCTURATION DE FILIÈRE**
DANS LE MOULE DES ORGANISATIONS
DE PRODUCTEURS

PRODUCTION REPLI DES SURFACES EN 2024

Contrairement aux 3 campagnes précédentes, la récolte 2023 signe un retour à des niveaux de production conformes aux objectifs en France. Plus globalement ce fut enfin une bonne récolte pour les opérateurs européens. Les stocks ont ainsi pu se reconstituer, dans un contexte malgré tout perturbé par les importations de maïs doux chinois. Ces deux phénomènes cumulés ont conduit à un réajustement à la baisse des programmes de production 2024.

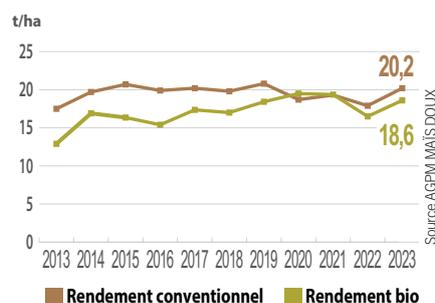
2023 : ANNÉE RECORD

Après une campagne 2022 qui a conduit aux plus faibles rendements enregistrés en France depuis 10 ans, la campagne 2023 a radicalement inversé la tendance et peut être considérée comme une campagne record en France à plusieurs égards :

- En termes de surfaces mises en culture avec 25 750 ha semés, soit le plus haut niveau depuis 2008.
- En termes de volumes récoltés avec une production estimée à 190 kT net de grain (consERVE+surgelé), soit plus de 35 % de la production estimée de l'UE.
- En termes de surfaces déclassées pour cause de surmaturité (signe de volumes records à récolter) avec près de 8 % des surfaces non récoltées.

Dans ce contexte, le rendement moyen français n'enregistre pas de record mais atteint un niveau attendu de 20,2 t/ha en production conventionnelle et même un niveau supérieur aux budgets en bio avec 18,6 t/ha de moyenne.

→ Évolution des rendements en France

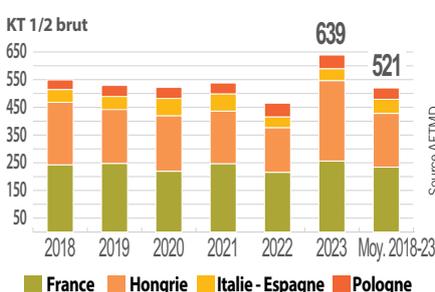


Dans le reste de l'UE, les surfaces de production ont également enregistré un pic encore jamais atteint avec environ 78 000 ha dédiés au segment industriel (hors épis sous vide – vaccum pack). Les surfaces ont enregistré des hausses dans tous les pays de l'UE à l'exception toutefois de la Hongrie qui a vu ses surfaces rester globalement stables en 2023.

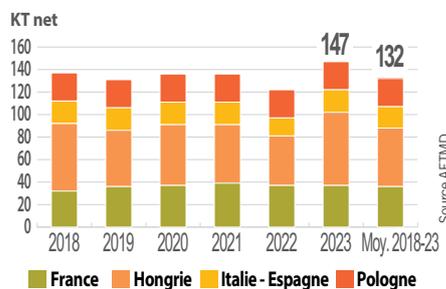
Au-delà des surfaces, la campagne fut également bonne en termes de production à l'échelle globale de l'UE avec des volumes totaux largement supérieurs aux objectifs des industriels. Une première depuis 2017 !

Cette bonne campagne réalisée sur des surfaces records se traduit mécaniquement par des niveaux de production records. Sur

→ Conserve : 639 00 T 1/2 brut produites dans l'UE en 2023



→ Surgelé : 147 000 T net produites dans l'UE en 2023

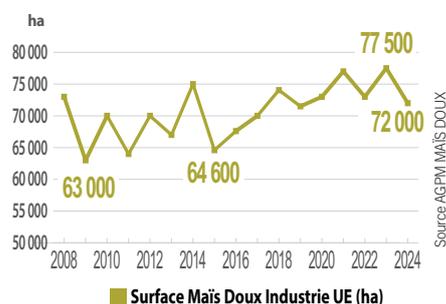


le segment conserve, les volumes dépassent pour la première fois les 600 Kt 1/2 et affichent une hausse de 37 % par rapport à 2022. Sur le segment surgelé, les volumes atteignent des niveaux déjà constatés dans les années 2016/2017 à près de 150 Kt net et affichent une hausse de 21 % par rapport à 2022.

2024 : SURFACES EN BAISSSE ET RÉSULTATS DISPARATES DANS L'UE

En France, les surfaces de maïs doux destinées à l'industrie ont atteint 22 150 ha (conventionnel + bio). Les surfaces semées sont ainsi en baisse de 14 % par rapport à la campagne précédente et retrouvent un niveau proche de celui de 2019. A l'échelle de l'UE la tendance est globalement orientée à la baisse dans l'ensemble des pays à l'exception toutefois de la Pologne qui poursuit sa croissance sur cette production notamment pour alimenter une consommation intérieure dynamique. La Hongrie verrait de nouveau ses surfaces diminuer de l'ordre de 10 à 15 %, tout comme l'Espagne (avec des évolutions

→ Contraction des surfaces européennes en 2024



contrastées selon les zones de productions et les opérateurs) alors que l'Italie maintiendrait des surfaces globalement stables. Au global on peut estimer que les surfaces mises en cultures au sein de l'UE reviendrait à leur niveau de 2022 aux alentours de 72 000 soit une baisse de l'ordre de 7 %.

UNE CAMPAGNE 2024 RETARDÉE EN FRANCE

Les semis ont été perturbés et retardés en France par les conditions pluvieuses et froides du mois de mai principalement. Tout le programme français a pu être semé mais les plantings ont dû être régulièrement reconsidérés et les semis ont globalement pris du retard en s'achevant vers le 10/15 juillet. Au-delà des retards de semis, ces conditions ont eu des impacts sur le développement des semis précoces qui ont été retardés, exposés aux ravageurs de début de cycle et à des pertes de plantes. Les rendements des semis précoces ont donc été décevants mais le retour de conditions météo plus clémentes à partir de fin mai/début juin, sans pic de chaleur et sécheresse estivale, a permis aux semis de pleine saison d'atteindre, voire dépasser, les objectifs. Les conditions pluvieuses et froides des mois de septembre et octobre auront quant à elles pénalisé les chantiers de récolte et impacté les remplissages et donc les rendements, tout comme des phénomènes de verses qui n'auront pas permis de récolter certaines parcelles. In fine les volumes globaux récoltés devraient être un peu inférieurs aux budgets en France.

Dans le reste de l'UE, la Hongrie a souffert d'une vague de chaleur et de sécheresse précoce et sévère qui a fortement pénalisé les récoltes. En Pologne, les conditions ont également été difficiles et les fortes températures ont conduit à des phénomènes de surmaturité qui n'ont pas permis de récolter toutes les parcelles. Dans ces conditions les volumes récoltés n'ont pas atteint les objectifs et l'on pourrait estimer les rendements moyens dans ces 2 pays aux alentours de 14t/ha. Sur le pourtour méditerranéen, les volumes devraient être plus conformes aux attentes mais malgré tout inférieurs aux objectifs.

ÉCONOMIE LES MENACES ASIATIQUES

Sur les marchés tous les yeux sont tournés vers la Chine et l'évolution des volumes de maïs doux en conserve importés par l'UE, tant la croissance de ces volumes est spectaculaire depuis 2 ans. La fin prochaine du cycle de mesures antidumping envers la Thaïlande est également un point de vigilance. Autant de menaces qui doivent être prises au sérieux pour maintenir la compétitivité de la filière européenne et qui ont conduit les acteurs européens à se mobiliser.

DES DÉMARCHES POUR PROTÉGER LE MARCHÉ UE

L'analyse des flux d'importations de maïs doux en conserve par l'UE montrent un accroissement très significatif des volumes en provenance de la Chine depuis 2021. La Chine est devenue le 1^{er} fournisseur extra UE de l'UE depuis 2020 devant la Thaïlande mais les

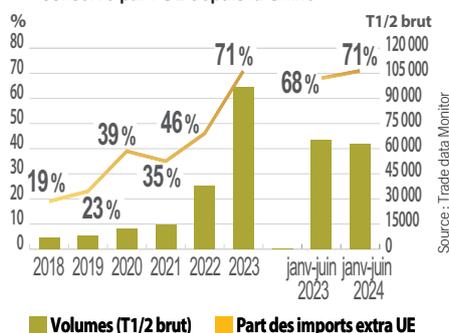


Source : AGPM

L'UE doit protéger son marché face à la concurrence asiatique

volumes ont véritablement « explosé » à partir de 2022. Cette tendance s'est poursuivie en 2023 et la dynamique se maintient en 2024 comme en attestent les chiffres ci-dessous.

→ Évolution des importations de maïs doux en conserve par l'UE depuis la Chine



Source : Trade data Monitor

Les volumes de boîtes de maïs doux en conserve importés depuis la Chine ont ainsi été multipliés par 8 entre 2021 et 2023. En 2023 ces volumes représentaient 20 % de la production de l'UE de l'année précédente. Sur cette base les transformateurs européens de maïs doux ont conduit au cours de l'année 2023 un travail d'investigation économique pour mieux analyser les pratiques des opérateurs chinois et qualifier le préjudice économique pour les opérateurs européens. C'est sur la base de ces travaux, que l'AGPM Maïs Doux a contribué à financer, il pourra être jugé de l'opportunité et de la faisabilité de formaliser une action auprès de la Commission européenne pour demander l'adoption de mesures de protection du marché européen, de type mesures antidumping.

Le savoir-faire de la filière maïs doux sur ce type de dossier est éprouvé puisque l'UE a par exemple adopté des mesures antidumping vis-à-vis de la Thaïlande depuis 2007 à la demande des opérateurs. Ces mesures sont toujours en cours mais elles doivent s'achever début décembre 2024. Face au risque de reprise de ces importations dans un marché déjà déstabilisé par les flux chinois, les industriels européens ont déposé un dossier de demande de réexamen de ces mesures courant 2024. Le dossier est donc dans la main de la Commission européenne qui devra statuer sur l'ouverture ou pas d'une procédure de réexamen.

Des échanges réguliers ont lieu avec les services de la Commission européenne sur ces

enjeux de préservation du marché européen et l'AGPM a notamment organisé un rendez-vous avec les services de la DG Agri en avril 2024 pour les sensibiliser à ces sujets.

UNE BALANCE COMMERCIALE FRANÇAISE RECORD

Malgré ces perturbations de marché qu'il convient de surveiller et de contenir avec les outils disponibles, la balance commerciale française du maïs doux industrie (conserve et surgelé) bat depuis 2 campagnes consécutives son record d'excédent commercial avec un nouveau record en 2023 avec une balance excédentaire de + 179 M€, soit une hausse de 7 M€ par rapport au précédent record de 2022.

Ces bons résultats sont essentiellement à mettre au crédit d'une hausse du prix moyen de vente puisque les volumes exportés ont chuté de plus de 13 % en 2023 par rapport à 2022. Cela s'explique par le manque de production exportable suite à la récolte 2022 qui n'a été compensé qu'en cours d'année par les bonnes récoltes 2023. La valeur globale des exportations (conserve et surgelé) a quant à elle augmenté de 6,5 %. La valeur unitaire de la production française exportée a ainsi augmenté de 23 % entre 2022 et 2023.

La balance commerciale du maïs doux en conserve s'élève à + 154,30 M€ (+ 5 %/2022) et celle du maïs doux surgelé à + 24,60 M€ (- 5 %/2022).

→ Une balance commerciale française record en 2023



Source Douanes Françaises

UNE CONSOMMATION QUI ACCUSE LE COUP EN 2023

Depuis la crise du Covid, la consommation de maïs doux en France connaît des dynamiques contrastées. Après la forte hausse de consommation liée aux confinements en 2020, la consommation avait chuté en 2021 avant de retrouver des niveaux « pré-covid » en 2022 et de chuter de nouveau en 2023, du moins pour ce qui est de la consommation à domicile qui

représente 85 à 90 % de la consommation de maïs doux en conserve en France.

Les données collectées par Kantar pour l'Unilet, et qui portent uniquement sur les achats de maïs doux en conserve, pour l'année 2023 font apparaître des tendances contrastées entre les achats des ménages et la consommation hors foyer.

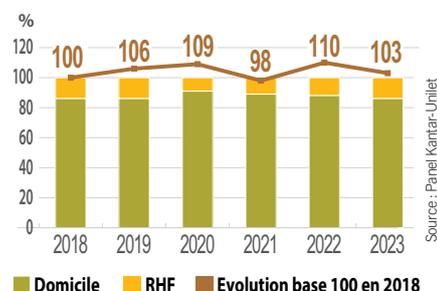
Pour les achats par les ménages pour une consommation à domicile, les données Kantar affichent une baisse de 8,8 % pour un volume total de 57 millions d'équivalent boîtes 4/4. Une baisse qui s'explique par plusieurs facteurs : baisse du nombre d'acheteurs, du panier moyen et de la fréquence d'achat. En valeur ces ventes sont toutefois en hausse de 16 % par rapport à 2022, signe d'une hausse du prix de vente unitaire de 27 %. Cette hausse des tarifs, liée au manque de disponibilité et à un moindre recours aux opérations de promotions explique probablement aussi en partie la baisse de la consommation en 2023. A noter que la part de marché des conserves bio stagne à 6,4 % après avoir fortement chuté en 2022.

Pour les achats en Restauration Hors Foyer (RHF), les données Kantar affichent une hausse de 16 % en 2023 et de plus de 55 % depuis 2020 et la chute de consommation liée au Covid. Au total ce sont 9,5 millions d'équivalent boîtes 4/4 qui ont été achetées sur ce segment en 2023. Ces volumes dépassent aussi pour la première fois depuis 4 ans les volumes pré-covid de 2019. Cette hausse s'observe sur tous les segments de la RHF (collectifs et commerciaux). La chute de consommation de maïs doux en conserve en RHF avait été plus forte que sur le segment légumes en général mais la reprise est également plus rapide.

Au global les achats cumulés atteignent 66,5 millions de t ½ brut et sont en baisse de 6 % en France.

A l'échelle de l'UE la baisse globale des achats des ménages en 2023 serait du même ordre de grandeur selon une autre source de donnée. La baisse apparaît généralisée à tous les pays de l'UE contrairement aux chiffres d'affaires.

→ Évolution des achats de maïs doux en conserve en France



Une autre source de données suivant l'évolution des ventes de maïs doux en conserve à l'échelle de l'UE laisse à penser que la tendance pourrait toujours être orientée à la baisse en 2024 mais de façon moins significative. Les données disponibles au mois d'août 2024 et portant sur une comparaison des volumes achetés par les ménages sur 12 mois glissants feraient

apparaître une baisse des volumes de l'ordre de 1 % pour l'UE avec des évolutions contrastées selon les pays et une baisse potentielle de l'ordre de 3 à 4 % en France. Ces chiffres seront à consolider dans les prochains mois pour prendre en compte la totalité de la consommation estivale notamment.

PROTECTION DES CULTURES DES ALTERNATIVES POUR ENGAGER LES TRANSITIONS

Le maintien de la compétitivité de la filière en France et de l'attrait de la culture pour les producteurs passe par le maintien d'un panel de solutions variées et adaptées aux enjeux de la culture de maïs doux. Pour autant la logique de réduction de l'usage des produits phytosanitaires conventionnels est réelle et les producteurs se sont déjà engagés dans des phases de transitions. L'AGPM se mobilise sur ces dossiers, au côté des opérateurs économiques pour accompagner les producteurs dans ces évolutions.

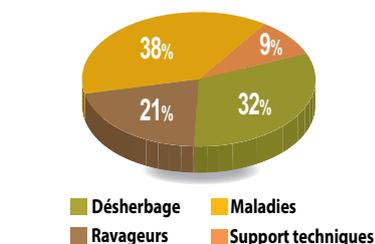
UN PROGRAMME TECHNIQUE QUI INTÈGRE DES PISTES ALTERNATIVES

Malgré l'absence d'interprofession, les producteurs, industriels et coopératives impliqués dans la production de maïs doux se retrouvent au sein du Comité technique animé par AGPM Maïs Doux pour élaborer, mettre en œuvre et suivre un programme technique spécifique. Chaque année les travaux mis en œuvre par Arvalis sont débattus et arbitrés au sein de cette instance qui se réunit plusieurs fois par an.

Le fait marquant de l'année 2024 réside dans le fait que le programme technique a été conçu dans un contexte d'élaboration des plans d'actions et des projets PARSADA, dont certains intègrent explicitement le maïs doux. Il s'agit donc probablement d'un programme de transition dont le périmètre pourrait évoluer à partir de 2025.

Les travaux mis en œuvre en 2024 portent in fine essentiellement sur la protection des cultures (désherbage, ravageurs et maladies) et 9 actions concrètes ont été déployées sur le terrain, au champ comme en laboratoire ou sous serre.

→ Répartition budget par axe



DES ACTIONS SPÉCIFIQUES AUX SEMENCES DE MAÏS DOUX

Dans la continuité des travaux techniques sur le maïs doux et en lien avec la thématique des maladies telluriques, la question s'est posée d'aller plus loin dans les investigations et d'étudier plus en détail les aspects liés à la semence. Ce sujet a



Source : Arvalis

Des essais spécifiques sur les semences de maïs doux dès 2025.

été soumis au débat au sein de la section Potagères de SEMAE qui a validé son soutien à la mise en œuvre d'un tel programme en juin dernier. Ce soutien, qui sera effectif à partir de la campagne 2025, permettra de mettre en place des actions en lien avec le contrôle du tallage en végétation et la protection contre la fonte des semis en intensifiant notamment les analyses d'échantillons. La structuration de ces actions via un comité de pilotage est en cours avec l'objectif d'inscrire ces travaux dans la durée.

LUTTE CONTRE LES MALADIES

Depuis l'interdiction de l'utilisation du Métalaxyl M au champ en mai 2020, l'enjeu de la protection des semences contre les maladies telluriques est devenu le thème central du programme technique maïs doux. C'est de nouveau le cas en 2024 avec 3 essais dédiés à cette thématique. Les essais conduits visent à approcher la problématique par différents aspects à travers des essais d'efficacité au champ et sous serre (incluant des produits de bicontrôle) ainsi que des essais plus disruptifs conduits sous serre pour tester l'efficacité de pratiques alternatives de désinfection des semences par différents procédés : la vapeur et la technique du plasma froid. Cette seconde méthode qui consiste à appliquer une décharge électrique à un gaz est introduite pour la première fois dans les essais du programme technique maïs doux. Un essai portant sur la thématique Charbon commun a été reconduit pour la 3^{ème} année.

LUTTE CONTRE LES RAVAGEURS

Compte tenu d'un dépôt de projet PARSADA par les acteurs de la filière sur les lépidoptères, le contenu du programme a été réduit sur cette thématique. Il se concentre sur un essai taupins en micro-parcelles qui inclut notamment des modalités de biocontrôle et des plantes de service. Un essai de lutte contre les ravageurs aériens a été maintenu avec une approche centrée sur les traitements localisés à partir de différentes techniques.

LUTTE CONTRE LES ADVENTICES

Les travaux s'inscrivent dans la continuité des travaux initiés en 2023 sur les pratiques de désherbage localisé avec une évaluation multi critères des pratiques. 2 essais spécifiques sur des flores ciblées ont également été maintenus, à savoir sur le Panic Dichotome et l'introduction en 2024 d'un essai spécifique de lutte contre le Souchet qui est

une problématique croissante en production de maïs doux.



Source : Arvalis – C. Allaga

Des essais mis en place par Arvalis pour améliorer la gestion du Souchet en production de maïs doux

UNE MOBILISATION POLITIQUE AUPRÈS DES POUVOIRS PUBLICS

Depuis le lancement en avril 2023 des travaux du « plan d'action stratégique pour l'anticipation du retrait des substances actives et le

développement de techniques alternatives de protection des cultures », ou PARSADA l'AGPM a participé aux travaux spécifiques de la filière fruits et légumes transformés pour identifier les priorités, élaborer les diagnostics 360 sur ces priorités et produire des plans d'actions spécifiques. Ces premiers travaux ont conduit à l'élaboration de 2 plans d'actions spécifiques pour la filière fruits et légumes transformés ; l'un pour la gestion de l'enherbement et l'autre pour la gestion des lépidoptères. Sur la base de ces plans d'actions, des projets ont été déposés sous la coordination de l'Unilet et de nombreux partenaires dont Arvalis qui mettra en œuvre des travaux spécifiques sur la culture de maïs doux. Un premier nommé DECLICC a été déposé pour répondre au plan d'action de gestion de l'enherbement. Il a été officiellement validé par le ministère de

l'agriculture (DGAL) lors du SIA 2024. Un second projet dénommé ACCOMPLI a été déposé fin juin pour répondre au plan d'action de gestion des lépidoptères.

A l'heure où ce rapport d'activité est rédigé il est encore en cours d'instruction par la DGAL et les instances Adhoc créées par le PARSADA. Une nouvelle vague de diagnostic et de plans d'actions sont en cours d'élaboration. La filière fruits et légumes transformés travaille notamment sur un plan d'actions qui concerne les pucerons et qui intègre le maïs doux. Ces travaux sont également coordonnés dans une démarche interfilières pour mutualiser les réflexions et assurer la cohérence des projets travaillés dans les différentes « Task Forces » par les filières. L'AGPM et Arvalis sont mobilisés dans ces démarches pour s'assurer de la bonne prise en compte des attentes des producteurs et des acteurs de la filière.

STRUCTURATION DE FILIÈRE DANS LE MOULE DES ORGANISATIONS DE PRODUCTEURS

Depuis décembre 2021, le maïs doux sous toutes ses formes est considéré comme un légume par le règlement OCM. Cette évolution lui permet désormais d'intégrer le monde des Organisations de Producteurs (OP) et de revendiquer sa place dans les Programmes Opérationnels (PO) des OP. Les 2 dernières campagnes ont permis de mûrir les atouts et les contraintes d'une telle évolution et de s'organiser pour permettre au maïs doux d'intégrer sereinement les OP reconnues. La filière est désormais mûre et elle est prête à s'engager dans cette nouvelle étape avec l'appui de l'AGPM.

INTÉGRATION DU MAÏS DOUX DANS LES OP RECONNUES

La classification du maïs doux dans la catégorie des légumes en 2021 l'a automatiquement fait basculer dans le périmètre des OP pour les groupements bénéficiant à cette date de cette reconnaissance dans le secteur des fruits et légumes. A l'époque 3 OP étaient concernées par ce basculement et elles ont fait le choix d'exclure temporairement le maïs doux de leur périmètre de reconnaissance, le temps de conduire les réflexions nécessaires pour

l'intégrer dans les meilleures conditions et dans le respect de l'ensemble des règles de fonctionnement des OP, dont la règle de l'apport total. A l'issue d'une réflexion accompagnée par l'AGPM, et d'une analyse des logiques d'apports dans les différentes zones de production, ces structures ont fait le choix de réintégrer le maïs doux dans le périmètre de leurs OP. Ces démarches sont en cours et devraient permettre d'acter cette intégration officielle à compter du 1^{er} janvier 2025.

Au cours de ces 2 dernières campagnes, de nouveaux groupements se sont (ré)investis dans la production de maïs doux et ont intégré l'AGPM Maïs Doux et de nouvelles reconnaissances d'OP ont été prononcées.

La structuration de la filière est donc en mouvement depuis 2 ans et devrait se poursuivre avec pour fil directeur une organisation autour du schéma des OP déjà connu et éprouvé dans le secteur des fruits et légumes. La filière aura eu besoin de 2 ans pour mûrir cette évolution et l'AGPM Maïs Doux reste au côté de ses membres pour accompagner ces mutations.

Au 1^{er} janvier 2025, le paysage de la filière sera composé de 7 groupements de producteurs dont 5 seront reconnus en OP.

DÉPÔT DE NOUVEAUX PO INTÉGRANT LE MAÏS DOUX

Cette intégration en cours du maïs dans les OP, leur permet d'intégrer la VPC (Valeur de la Production Commercialisée) du maïs doux dans leur prochains Programmes Opérationnels (PO). La plupart des OP reconnues concernées voyant leurs PO s'achever fin 2024, elles se sont saisies de cette opportunité pour déposer de nouveaux projets de PO auprès de FranceAgriMer durant l'automne 2024 pour une prise d'effet au 1^{er} janvier 2025. Ces nouveaux projets de PO déposés s'inscrivent dans le respect des dispositions de la nouvelle PAC qui réoriente plus fortement les PO dans la transition agroécologique et l'adaptation au changement climatique. La filière maïs doux souhaite donc se saisir de cette opportunité pour renforcer la compétitivité de la filière française et accélérer les transitions déjà en cours sur les exploitations. L'AGPM accompagne les opérateurs dans ces démarches et conduit par exemple une réflexion pour aider les OP à sécuriser certaines actions en faveur de la recherche et de l'innovation dans leurs PO.

Une gouvernance renforcée

Au cours des derniers mois la gouvernance et la représentativité des groupements de producteurs ont été renforcées au sein de la section maïs doux.

- A travers une modification du règlement intérieur de la section en octobre 2024. L'une d'elle relative à la désignation des délégués permet désormais à chaque groupement de désigner 2 délégués minimum (contre 1 auparavant) quelle que soit sa surface de production.
- A travers l'intégration de 2 nouveaux groupements, l'OP Vallée de la Lys en octobre 2023 et la coopérative Lur Berri en octobre 2024.

Tous les groupements français impliqués dans la production de maïs doux destiné à l'industrie sont désormais membres de la section maïs doux de l'AGPM, lui conférant ainsi une parfaite représentativité de l'amont de la filière.

